Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260727-71DEC2607061DSR-DE

N° 71-DEC-2026-07-061-DSR

COMMUNE DE CANCALE		EXERCICE	2026
		Décision de virement de crédits n° 2026-	3

PROCÉDURE DE FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Vu l'article L. 1612-28 du CGCT relatif à la fongibilité des crédits

Vu la délibération n°71-DEL-2025-12-106-DSR du 15/12/2025 relative au vote du budget primitif 2026 du budget (principal, annexe) autorisant le maire à opérer des virements de

Considérant la nécessité d'ajuster des crédits pour le paiement d'un partenariat -route du rhum

FONCTIONNEMENT

Montant total des dépenses réelles votées (BP + BS + DM) **10 307 165,46**

ENVELOPPE DISPONIBLE AVANT VIREMENT		
Taux autorisé par le conseil	7,50 %	773 037,41

Le maire ou président DÉCIDE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Virement des crédits au(x) compte(s) correspondants

			virement à effectuer		
Chapitre	article	Montant disponible	montant	chapitre	article
65	65748	9 000,00 €	9000,00	011	6238
TOTAUX			9 000,00		

Montant total des virements déjà réalisés	14 000,00

SOLDE DE L'ENVELOPPE DES CRÉDITS DISPONIBLES APRÈS VIREMENT	
- section de fonctionnement -	750 037,41

Fait à Cancale.

Le Maire,
Marcel LE MOAL

CANCALE , le 27/07/2026

MAIRIE DE CANCALE
Ille et Vilaine

Transmission en préfecture le	
Publication le	
Notification au comptable le	